**188** (2009-2010) — N° 1

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

20 MAI 2010

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**instaurant des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne**

déposée par

Mme Bertouille et Consorts

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

# DÉVELOPPEMENTS

Malgré de nombreuses campagnes de sensibilisation et des actions plus répressives à l'égard notamment de la consommation d'alcool et d'une vitesse excessive, chaque année, des personnes sont grièvement blessées ou trouvent la mort sur les routes. Si, avec l'expérience, l'on acquiert davantage de réflexes et une plus grande maîtrise de son véhicule, certains comportements que nous avons pris l'habitude d'adopter sur la route peuvent parfois s'avérer dangereux.

Ainsi, peu d'automobilistes et autres usagers de la route adaptent réellement leur vitesse aux mauvaises conditions météorologiques, au manque de visibilité, à la densité de circulation, etc. Des gestes pourtant évidents qui devraient être des automatismes et qui peuvent s'acquérir en quelques heures auprès de centres de perfectionnement de conduite agréés.

Au-delà d'une conduite responsable en termes de sécurité, il est intéressant de sensibiliser tout un chacun à une conduite éco-responsable. De nombreux gestes simples peuvent avoir un impact positif tant sur l'environnement que d'un point de vue économique. Par exemple, le fait de ne pas laisser son moteur allumé quand le véhicule est à l'arrêt, d'utiliser correctement le changement de vitesse réduisent considérablement les émissions polluantes et énergétiques des véhicules. Le suivi d'une formation adéquate permet de prendre conscience de cette réalité.

Si ces formations ont un coût, ce dernier doit être relativisé : de nombreuses compagnies d'assurances accordent une réduction aux automobilistes qui s'y inscrivent et, à terme, l'adoption des bons comportements s'en ressent sur la facture en consommation de carburant et en entretien et sur la diminution du risque d'avoir notamment un accrochage ou de déraper sur un sol trempé, gelé ou enneigé.

La Région wallonne dispose d'un important parc de véhicules. Dans l'exercice de leurs missions, certains agents les utilisent quand il ne s'agit pas de leur véhicule personnel pour lequel une indemnisation est prévue. Inévitablement, ces véhicules peuvent faire l'objet d'accidents dont certains auraient pu être évités si les conducteurs avaient bénéficié d'une formation à la conduite adéquate.

La présente proposition de résolution vise, dans un premier temps, à permettre aux agents de la Région wallonne, qui dans le cadre de leurs missions usent d'un véhicule, de suivre des stages de perfectionnement à la conduite automobile et des cours de conduite éco-responsable de manière à réduire le nombre d'accidents et à adopter des habitudes de conduite significatives en termes d'environnement. Le coût de ces formations serait en partie compensé par la diminution des frais occasionnés par ces accidents, une renégociation à la baisse des contrats d'assurance et une baisse de la consommation énergétique. Ce serait également l'occasion de donner l'image d'une fonction publique plus soucieuse de l'ensemble des usagers de la route et plus respectueuse de l'environnement.

Dans un second temps, il serait souhaitable de permettre à l'ensemble des agents de la Région wallonne de suivre ces formations par une prise en charge partielle des frais encourus.

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

## instaurant des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne

Le Parlement wallon,

Considérant que la circulation routière devient de plus en plus dense et génère de ce fait davantage de dangers;

Considérant que nombre de conducteurs n'ont pas toujours les réflexes adéquats ou la conduite appropriée en fonction, notamment, de la densité de circulation et des conditions météorologiques;

Considérant que les accidents causés par les agents de l'administration de la Région wallonne dans le cadre de leurs missions et ceux dont ils sont victimes représentent un coût matériel et humain non négligeable;

Considérant l'impact environnemental que représente le parc automobile de la Région wallonne;

Considérant qu'il est de la responsabilité de chacun, y compris de la Région wallonne, de poser les gestes opportuns pour réduire la facture écologique et de montrer ainsi l'exemple;

Considérant que les aptitudes de conduite responsables et sécurisantes peuvent s'acquérir en un minimum de temps auprès de centres de perfectionnement de conduite agréés;

Considérant que la plupart des compagnies d'assurances accordent des réductions sur les primes d'assurances dès lors que ces cours de perfectionnement de conduite automobile ont été suivis et considérant que des économies en termes d'énergie peuvent également être réalisées en adoptant une conduite éco-responsable;

Le Parlement wallon demande au Gouvernement de la Région wallonne :

– de développer, en collaboration avec les centres de perfectionnement de conduite agréés existants, des cours de conduite défensive et éco-responsable en faveur des agents de la Région wallonne habilités à utiliser un véhicule dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions;

– de permettre aux autres agents des services de la Région wallonne qui en feraient la demande, d'accéder à ces cours à un coût intéressant;

– d'organiser au sein des services et administrations de la Région wallonne une campagne de sensibilisation à la conduite défensive et éco-responsable.

Ch. Bertouille

H. Jamar

J.-P. Wahl

W. Borsus